



Droit de garde enfant si je quitte l'appartement conjugal avec mf

Par **pelong**, le **09/01/2010 à 18:30**

Bonjour, je vis avec le père de ma fille dans un appartement que nous louons aux 2 noms. ma fille est scolarisée dans le quartier à l'école maternelle (elle a 5 ans). Nous ne nous entendons plus, lui refuse de partir. Si je quitte l'appartement avec ma fille, est-ce que ça peut me causer du tort pour la garde? Merci de votre réponse, cordialement.

Par **jeetendra**, le **10/01/2010 à 13:46**

[fluo]Conseil Départemental de l'Accès au Droit de Gironde[/fluo]
30 Rue des Frères Bonie -
33077 BORDEAUX CEDEX
Tél 05.47.33.91.17
[fluo]CIDFF DU 33[/fluo]
5 rue Jean
Jacques Rousseau
33000 BORDEAUX
Tél 05 56 44 30 30
Bonjour, si vous n'êtes pas marié vous pouvez sans inquiétude partir avec votre enfant, contactez le CDAD, l'Association CIDFF à Bordeaux, ils tiennent des permanences juridiques et vous apporteront plus de précisions (séparation, résidence de l'enfant, sort du logement familial, pension alimentaire, etc.). Bon dimanche à vous.